

Section Laboratoires

ATTESTATION D'ACCREDITATION**ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 2-6778 rév. 1**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :
The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

ATRON METROLOGY
N° SIREN : 824124614

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17025 : 2017**
Fulfils the requirements of the standard

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :
and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :

RAYONNEMENTS IONISANTS
IONIZING RADIATIONS

réalisées par / *performed by :*

ATRON METROLOGY - LMRP
PARC D'ACTIVITES DES FOURCHES
14 ALLEE DES VINDITS
50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe
and precisely described in the attached technical appendix

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac www.cofrac.fr)

Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site www.cofrac.fr).

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *granting date* : **26/05/2021**
Date de fin de validité / *expiry date* : **30/04/2025**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Physique-Mécanique,
Pole manager - Physics-Mechanical,

Stéphane RICHARD

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).
The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 2-6778.
This certificate cancels and replaces the certificate N° 2-6778

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.
The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031 www.cofrac.fr
--



Section Laboratoires

ANNEXE TECHNIQUE
à l'attestation N° 2-6778 rév. 1

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

ATRON METROLOGY - LMRP
PARC D'ACTIVITES DES FOURCHES
14 ALLEE DES VINDITS
50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Contact : Monsieur Arnaud CHAPON
Tél : 02.61.81.99.90
E-mail : achapon@atron.fr

Dans son unité technique :
- ATRON METROLOGY

Elle porte sur :

voir pages suivantes

RAYONNEMENTS IONISANTS / Kerma						
Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Etendue de mesure	Incertitude élargie	Principe de la méthode	Principaux moyens utilisés	Référence de la méthode
Etalonnage d'instruments en termes de KERMA (K) ou de son débit	Champ X de rayonnement de freinage jusqu'à 1,25 MeV	20 µGy/h à 440 mGy/h à une distance de référence de 3 mètres	4,2%	Faisceau étendu étalonné dans l'air	Chambre d'ionisation ouverte	Méthode interne PO/VET/2051 MO/VET/2270
	Champ X de rayonnement de freinage jusqu'à 2,0 MeV					
	Champ X de rayonnement de freinage jusqu'à 3,0 MeV					

RAYONNEMENTS IONISANTS / Equivalent de dose						
Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Etendue de mesure	Incertitude élargie	Principe de la méthode	Principaux moyens utilisés	Référence de la méthode
Etalonnage d'instruments en termes d'équivalent de dose (H*10) ou de son débit	Champ X de rayonnement de freinage jusqu'à 1,25 MeV	25 µSv/h à 530 mSv/h à une distance de référence de 3 mètres	4,2%	Faisceau étendu étalonné dans l'air	Chambre d'ionisation ouverte	Méthode interne PO/VET/2051 MO/VET/2270
	Champ X de rayonnement de freinage jusqu'à 2,0 MeV					
	Champ X de rayonnement de freinage jusqu'à 3,0 MeV					

Portée FIXE : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les étalonnages en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

Les incertitudes élargies correspondent aux aptitudes en matière de mesures et d'étalonnages (CMC) du laboratoire pour une probabilité de couverture de 95%.

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur www.cofrac.fr

Date de prise d'effet : **26/05/2021** Date de fin de validité : **30/04/2025**

Le Responsable d'accréditation
The Accreditation Manager

François SUDER

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 2-6778.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr